



**Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
DE LA COMMUNE DE GREASQUE**

**Séance du 3 OCTOBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 13/10/2022  
Reçu en préfecture le 13/10/2022  
Affiché le 17/10/2022  
ID : 013-211300462-20221003-DEL01CM031022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'OCTOBRE, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

**N°1 Objet : Garantie d'emprunt à 3F SUD – Opération de logements locatifs sociaux avenue Ferdinand Arnaud**

**Date de convocation :**  
**27 septembre 2022**

**Nombre Elus : 27**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 20**  
**Votants : 26**  
**Procurations : 6**

**Présents :** Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN.

**Absents-Excusés :** Jean-Luc TURZO pouvoir à René CECCHINEL, Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, Joëlle BRETON pouvoir à David GIACCONE, Didier BREART pouvoir à Georges AMBROSIANO, Hélène BERNAL pouvoir à Sylvie ABEL, Magali MONIER, Anne TOUZE pouvoir à Jean-Marc RAGOT-----/

**Secrétaire de séance : Patrick EME**

-----  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;  
**Vu** Code civil et notamment son article 2298 ;  
**Vu** le contrat de prêt n°132622, annexé, signé entre 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés, par 25 voix pour et 1 voix contre :**  
**Jean-Luc FERNANDEZ,**

**ARTICLE I :** Accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 899 104 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132622. Le contrat est constitué de 5 lignes du Prêt et est joint en annexe. Il fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 949 552.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

**ARTICLE II :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé, par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE III :** S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**ARTICLE IV :** Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**Pour Extrait Conforme**

**LE MAIRE,**

Michel RUIZ



*[Signature]*